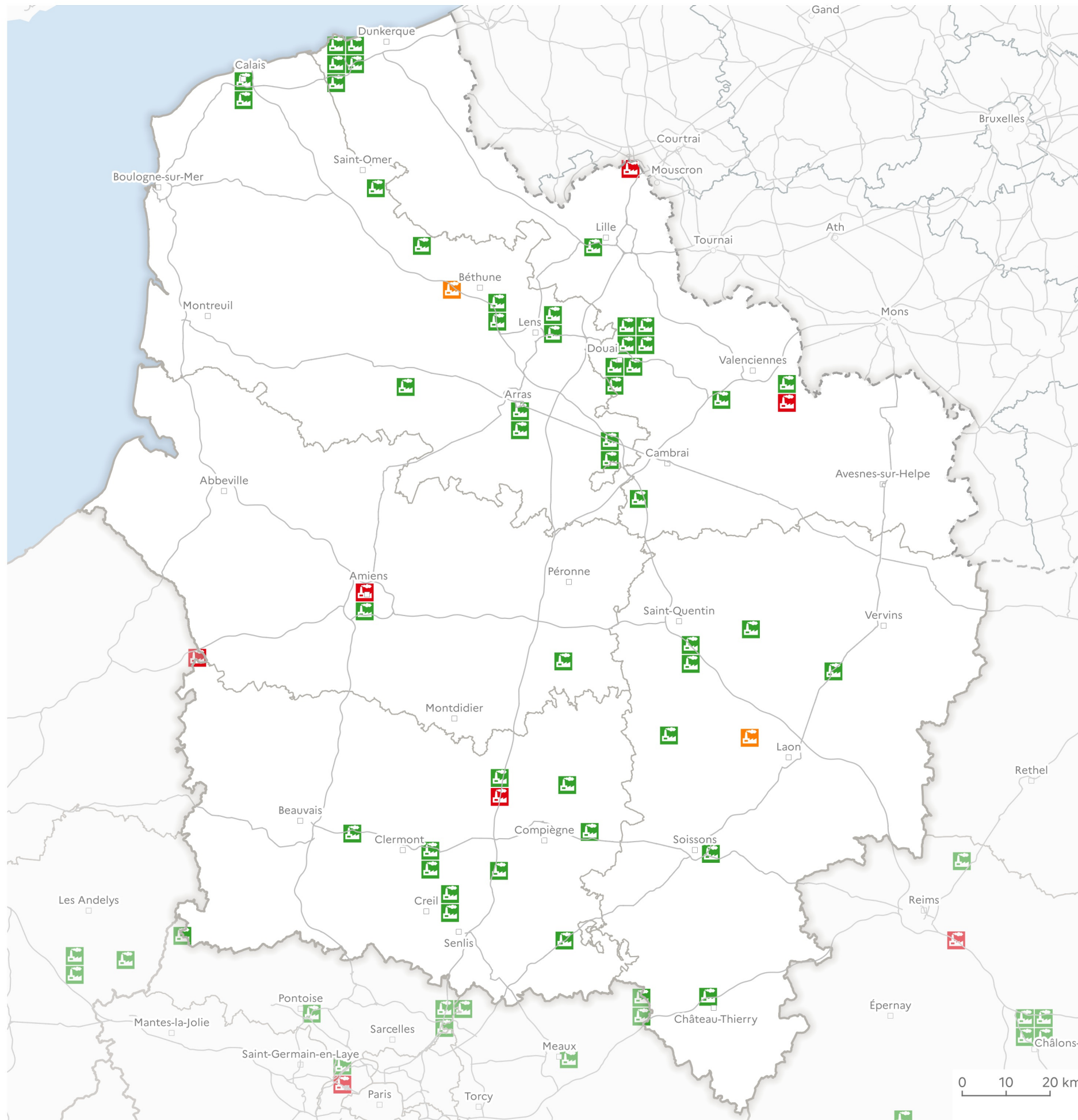


LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES DES HAUTS-DE-FRANCE EN 2022



Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été institués suite à la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse de 2001 par la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

Ils ont pour objectif de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future.

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- Opposable
- Prescrit
- Caduque

- Limite régionale
- Limite départementale
- Frontière nationale
- Réseau routier principal

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
Données sources :
PPRT : GASPARG (12/2022)
Fonds de plan :
© IGN ADMIN EXPRESS ®
© IGN ROUTE 500 ®
Réf. : 22-099-L (29/03/2023)

0 10 20 km